



Dr Jérôme Marty
Président
Médecin généraliste



Dr Valérie Briole
Secrétaire Générale
Rhumatologue



Dr Lamia Slitine
Trésorière
Rhumatologue



Dr David Schapiro
Vice-président
Ophtalmologiste



Dr Jacqueline Goltman
Vice -présidente
Psychiatre



Dr Franck Chaumeil
Vice-Président
Médecin Généraliste

Pourquoi adhérer à l'UFMLS ?



Dr Maxime Balois
Vice-président
Médecin Généraliste



Dr Stéphan Meller
Secrétaire
Général adjoint
Médecin Généraliste



Henri Guérini
Vice-président
Radiologue



Dr Paule-Annick Ben Kemoun
Vice-présidente
Ophtalmologiste



Dr Thierry Vermeersch
Vice-président
Médecin Généraliste



Dr Philippe Pizzuti
Vice-président
Rhumatologue

Qui sommes-nous ?

- Nous sommes un nouveau syndicat de médecins apolitique créé en 2017 suite au vote de la loi Touraine et à la volonté affichée d'étatiser la médecine libérale par l'instauration du tiers payant généralisé obligatoire.
- Un syndicat regroupant et défendant les intérêts des médecins de toutes spécialités et de tous secteurs, libéraux comme salariés.
- Un syndicat indépendant car uniquement financé par ses adhésions, refusant le conflit d'intérêt signature conventionnelle contre financement, contrairement aux autres syndicats.

- Nous sommes contre l'obtention de financement public et indépendant des laboratoires, sociétés de télémédecine, assurances, mutuelles et organismes de DPC.
- l'UFML-Syndicat se présente pour la première fois aux URPS 2021 pour devenir représentatif et redonner du pouvoir et de la voix aux médecins.

suivez nous sur :



Nos principales propositions issues de la médecine de terrain :

- 1 Aligner l'honoraire de base sur la moyenne européenne (50 euros la consultation 70 euros la visite) et supprimer la décote de 50% des actes techniques pour le 2ème acte des spécialistes.
- 2 Permettre l'accès aux honoraires complémentaires pour tout médecin avec respect du tact et de la mesure. Suppression des différents secteurs devenus ainsi obsolètes et du tarif d'autorité (un patient qui consulte un médecin non conventionné est remboursé moins d'1 euros).
- 3 Défendre le paiement à l'acte qui est le garant de l'indépendance des médecins libéraux et donc empêcher la généralisation du tiers payant, les paiements au forfait et supprimer la ROSP.
- 4 Repasser le délai de carence en cas d'arrêt de travail de 90 à 3 jours. Rendre équivalente la couverture sociale pour les congés maternité indépendamment du mode d'exercice salarié ou libéral et du secteur d'exercice

- Inclure par défaut la protection accident de travail et maladie professionnelle dans nos cotisations URSSAF.
- 5 Bannir les tribunaux de la sécurité sociale sans représentation par un avocat.
- 6 Instaurer une nouvelle gouvernance tripartite équilibrée entre administration/patients/praticiens.
- 7 Rediscuter de l'intérêt, des prérogatives et de la distribution sur le territoire voire de l'existence des agences en santé ARS, HAS, faire des économies en assainissant le mille feuille administratif qui étouffe le soin.
- 8 Obtenir une diminution des frais de gestion des mutuelles en faveur d'un meilleur engagement aux remboursements de frais de santé qui ont fait la preuve de leur efficacité.
- 9 Libérer les rémunérations des médecins de tout lien avec l'ONDAM (Objectif National des dépenses d'Assurance Maladie) : les médecins ne sont pas responsables de l'état économique du pays et n'ont pas à être sanctionnés en cas de mauvaise gestion politique.